



Conférence de presse

« Einfach Lëtzebuerg »

Le programme d'action gouvernemental en
matière de simplification administrative

03.04.2017



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Fonction publique
et de la Réforme administrative



La simplification administrative : Un défi continu à facettes multiples

- Rester à l'écoute des utilisateurs: « Vos idées nous intéressent »
- Légiférer de manière affûtée et performante: Se poser les bonnes questions au départ
- Remettre en question le stock législatif: Pertinence et efficacité de l'existant?
- Oser supprimer l'inutile: Identifier l'objectif social et la plus-value des charges réglementaires
- Objectif « Digital Verwaltung »: Rester en phase avec les attentes du public



La stratégie gouvernementale

5 défis, 1 programme :

Le Gouvernement s'engage dans la durée

Le 11 mars 2016 le Gouvernement en conseil a marqué son accord à la proposition d'adoption d'un programme d'action gouvernemental de simplification administrative intitulé :

« Einfach Lëtzebuerg »



L'approche retenue par le Gouvernement

D. Un effort collectif en toute transparence :

1. Tous les ressorts ministériels s'engagent
2. La participation publique est facilitée
3. La gestion du changement est accompagnée



L'approche retenue par le Gouvernement

2. Tous les ressorts ministériels s'engagent

(20 départements ministériels et leurs administrations)

88 projets, dont

- 29 projets réalisés
- 38 projets en cours de réalisation
- 21 projets à l'étude

Les différents types de simplification répertoriés par 4 catégories:

- « Simplification législative »
- « eAdministration »
- « eTracking »
- « Centralisation »



L'approche retenue par le Gouvernement

1. La participation publique est facilitée

- Toutes les informations facilement accessibles sur :

www.einfach.lu

- La possibilité de partager son point de vue via le site internet « www.vosidees.lu »
- Depuis novembre 2015, 200 idées recensées dont 51 ont été réalisées ou sont en cours de réalisation



L'approche retenue par le Gouvernement

L'approche retenue préconise de recourir aux principes suivants :

- A. Un réexamen sélectif de la législation existante
- B. Un contrôle de qualité pragmatique et efficace
- C. Davantage de transparence et de consultation
- D. Une digitalisation stratégique et intelligente des procédures



L'approche retenue par le Gouvernement

A. Un réexamen sélectif de la législation existante

B. Un contrôle de qualité pragmatique et efficace

Tout projet de réglementation est analysé selon le principe suivant :

- La réglementation doit être aussi peu contraignante que possible et doit se limiter au minimum nécessaire pour atteindre ses objectifs :
 - La nécessité de légiférer : étudier la mise en œuvre de solutions alternatives à la réglementation afin d'évaluer l'opportunité de légiférer ; apprécier si la réglementation est le meilleur outil pour atteindre l'objectif d'intérêt général en cause
 - Le principe de proportionnalité : apprécier si les exigences posées par la réglementation sont proportionnelles aux objectifs poursuivis et si le même résultat ne peut pas être obtenu avec des moyens moins contraignants



L'approche retenue par le Gouvernement

A. Un réexamen sélectif de la législation existante

B. Un contrôle de qualité pragmatique et efficace

Le contrôle qualité « Einfach Lëtzebuerg » :

- est effectué par rapport à des domaines considérés comme prioritaires;
- est accompli directement par les auteurs des projets de lois et de règlements qui peuvent solliciter un support auprès d'une équipe de spécialistes constituant le comité d'accompagnement « Einfach Lëtzebuerg »
- fait l'objet d'un suivi étroit par la plateforme interministérielle de réforme et de simplification administrative ;



L'approche retenue par le Gouvernement

C. Une digitalisation stratégique et intelligente des procédures

Chaque projet est examiné quant à sa conformité aux principes suivants pour la mise en œuvre d'une administration numérique performante :

- **Digital by default:** s'assurer que toute nouvelle loi tienne compte et intègre la mise en œuvre électronique
- **Once only:** prévoir la réutilisation des informations déjà détenues par les administrations publiques
- **Open Data:** encourager la réutilisation des données au-delà de leur utilisation première par l'administration
- **Centralisation:** saisir les opportunités de regrouper les diverses initiatives et services en un même lieu ou site



L'approche retenue par le Gouvernement

3. La gestion du changement est accompagnée des éléments suivants

- Un nouveau support didactique « contrôle qualité » accessible en ligne en cours d'élaboration
- Une initiation à l'approche « Einfach Lëtzebuerg » prochainement intégrée dans la formation initiale des agents publics
- Des séminaires et ateliers pratiques spécialisés



Présentation des projets